

**Climar**  
L I G H T I N G

we create  
the light of  
tomorrow

**CONDITIONS DE GARANTIE**

[climarlighting.com](http://climarlighting.com)

# CONDITIONS DE GARANTIE

Les Conditions de Garantie, décrites ci-dessous, sont applicables aux produits – luminaires et composants – fabriqués et commercialisés par *Climar, Indústria de Iluminação, S.A.*, dont le siège se situe Rue Estrada Real, N.º 50, 3750-866 Borralha, Águeda au Portugal.

## A – PORTÉE

### 1. La garantie d'un produit est applicable:

- En cas de défauts de conformité lors du processus de fabrication, provoquant un mauvais fonctionnement ou une panne.
- Lorsqu'il est correctement installé et utilisé selon les instructions fournies avec le produit et en conformité avec la loi en vigueur.
- Lorsque la température ambiante de référence est de 25 ° C.

## B – PÉRIODE DE GARANTIE

### 1. La période de garantie commence à partir de la date d'émission de la facture correspondante;

### 2. La période de garantie est valable pendant:

**5** years  
guarantee

- 5 (cinq)<sup>an</sup> ans pour les appareils équipés d'une technologie LED (PCB/COB et SMD) et produits pour tubes T5 (G5);

**3** years  
guarantee

- 3 (trois)<sup>an</sup> ans pour les appareils d'extérieur, appareils avec lampes LED ou flexibles PCB LED et sources d'alimentation.

## C – CONDITIONS DE GARANTIE

### 1. Les produits ne doivent être mis en fonctionnement qu'en utilisant une source d'alimentation fournie par *Climar*;

### 2. Concernant les produits équipés d'une technologie LED (PCB/COB et SMD):

- La garantie des LED's comprend les taux de panne dépassant le taux de panne nominal;
- Pour les produits ayant une durée de vie de 50.000 heures, le taux de panne nominal est de 0,2% pour 1.000 heures de fonctionnement;
- Pour les produits ayant une durée de vie de 30.000 heures, le taux de panne nominal est de 0,3% pour 1.000 heures de fonctionnement;
- La durée de fonctionnement des produits ne doit pas dépasser 5.000 heures par an;
- Au cours de la période de garantie et le remplacement éventuel des modules LED, des différences visibles peuvent surgir dans les propriétés photométriques, la luminosité et la température de la couleur entre les luminaires en fonctionnement et ceux ayant fait l'objet d'une intervention.

3. Les frais de démontage et de remontage ainsi que de transport des produits ne fonctionnant pas sont à la charge du Client;
4. Compte tenu des conditions d'utilisation, l'exposition aux rayons UV, les agents de nettoyage, l'humidité et les variations de température, l'amortissement et la dégradation naturelle et progressive de tout le matériel sont considérés comme normaux et non comme une anomalie;
5. En raison de la méthode de fabrication des LED, la même Ellipse MacAdam pourra présenter de légères différences de tonalité et de luminosité, plus particulièrement visibles dans les modèles de couleur blanc froid et blanc chaud;
6. Sont exclus de cette garantie:
  - Les consommables (lampes, starters et batteries) et tous les produits non fournis par *Climar*;
  - Toutes les modifications apportées par une tierce personne.
7. La conception de la garantie peut faire l'objet d'un avis d'expert pour déterminer l'origine de la panne;
8. Elle doit être activée par écrit et vous devrez joindre le document d'achat;
9. *Climar, S.A.* se réserve le droit de vérifier que toutes les conditions de garantie sont réunies et d'utiliser tous les moyens appropriés et nécessaires pour mener à bien cette vérification.

<sup>a)</sup> Période de garantie générale. Lorsqu'il existe des produits dont la garantie est différente de celle-ci, ce fait sera mentionné dans les spécifications techniques correspondantes et remplace les conditions générales.

**Climar - Indústria de Iluminação, S.A.**

**Siège Social**

Rua Estrada Real, 50  
3750-866 Águeda - Portugal

**t** +351 234 690 330 | **m** +351 915 599 110  
**e** geral@climar.pt

**climarlighting.com**